

Le 1^{er} avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

Présents : M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, M. Rémy GIRARDON, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Sébastien FAUST, Mme Valérie PICQ, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Kim JAMMES, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOUJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON, Mme Sophie GOUDIN.

Excusés : Mme Édith FALLOT, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER

Procurations : Mme Édith FALLOT à Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ

Secrétaire : M. Michel COUCHOUX

OBJET : Désignation d'un délégué pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales est un organisme paritaire composé de délégués (Elus et Agents) qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Il propose aux bénéficiaires de nombreuses prestations (parfois soumises à quotient familial) telles qu'aides, secours, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, prêts sociaux....

M. le Maire informe l'Assemblée que M. Philippe BONNEFOND est candidat pour siéger et représenter la commune au CNAS.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme une seule candidature a été présentée, l'assemblée accepte de lever le vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER** M. Philippe BONNEFOND pour siéger et représenter la commune au CNAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260401-28-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 1^{er} avril 2026

Le secrétaire de séance

M. Michel COUCHOUX



Le Maire

M. Hervé JAVELLE

